

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 8

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lucerne: réouverture du pont couvert le 14 avril prochain

On se rappelle l'incendie qui, le 18 août 1993, a dévasté le plus ancien pont en bois d'Europe, le *Kapellbrücke*¹ de Lucerne. Moins de huit mois après ce sinistre, cette cité va récupérer l'entier de son symbole.

Le Conseil de la Ville de Lucerne avait décidé, dès le lendemain de l'incendie, de faire reconstruire sans délai le pont, les travaux ayant débuté immédiatement. Le 10 février déjà, on a assisté à la fête du sapin. Aujourd'hui, soit une quinzaine avant la réouverture officielle, le ton clair du bois du «nouveau» pont le distingue des deux têtes de pont intactes. Lucerne et sa population auront donc une bonne raison pour célébrer le 14 avril, date de l'inauguration de l'ouvrage reconstruit. A cette occasion, la Ville, avec l'Office local du tourisme ainsi que les associations des quartiers situés autour du pont, organisera une grande fête. Lucerne construira un pont, dans toute l'acception du terme, entre ses habitants et habitantes et ses invités, tant suisses qu'étrangers. Pour marquer le caractère de patrimoine populaire du pont, la fête continuera après la partie officielle, sur les places et dans les ruelles de la ville.

La présence du conseiller fédéral Flavio Cotti soulignera la signification de cet événement, non seulement pour la ville de Lucerne, mais aussi pour tout notre pays. Bien entendu, la réouverture du pont revêt aussi une grande importance du point de vue du tourisme. Plus d'une centaine de journalistes et d'équipes de télévision suisses et étrangers répercuteront cette manifestation dans le monde entier. Une cassette vidéo, créée spécialement à cette occasion, montrant le pont avant et après l'incendie, ainsi que pendant la reconstruction, sera alors disponible.

¹Voir l'éditorial de IAS N° 19 du 1^{er} septembre 1993

Genève: la traversée de la rade en point de mire

Le 8 avril devrait marquer une date importante sur le chemin qui mènera à la réalisation d'un pont sur le Petit-Lac à Genève ou d'un tunnel sous la rade. Il s'agit en effet de l'aboutissement de la première étape dans la procédure, revue récemment par le Conseil d'Etat genevois, pour amener ce dossier à terme le plus rapidement possible, en l'occurrence l'étape des avant-projets et de leurs variantes, l'objectif étant de commencer les travaux en octobre 1997. Le calendrier ne pourra toutefois être tenu que si la procédure ne soulève aucune opposition ni refus du peuple.

Sept groupements de mandataires sont en lice, choisis parmi les 27 qui avaient postulé:



- trois pour la traversée du Petit-Lac (2750 mètres) par un pont
- deux pour la traversée de la rade (1500 mètres) en tunnel
- deux pour les liaisons souterraines avec le plateau de Frontenex, du point de contact de la traversée avec la rive gauche (quai Gustave-Ador ou quai de Cologny).

Ouverture à la concurrence, même étrangère

L'étude d'avant-projet pour la traversée de la rade en tunnel a finalement été confiée à deux groupements de mandataires, alors qu'un seul avait été primitivement retenu. Cela est le premier résultat d'une décision du nouveau Conseil d'Etat, qui a souhaité une concurrence pour le groupement désigné pour cette partie des études, d'où la remise en selle d'un groupe de mandataires écarté en septembre 1993.

Le jury pourra aussi examiner d'éventuels avant-projets élaborés par un ou deux groupes étrangers, si ceux-ci parviennent à rendre un avant-projet à la date prescrite. On a en effet estimé que des spécialistes étrangers étaient susceptibles d'apporter des idées nouvelles ou complémentaires. Toutefois, pour ces éventuels concurrents étrangers, la brièveté du délai de remise des avant-projets pourrait être un obstacle difficilement surmontable.

Durant la première étape de la phase 1, chaque groupement désigné a la possibilité de proposer plusieurs variantes à son avant-projet.

Début des travaux avancé de deux ans

Dès le 8 avril, la procédure suivra un cours nettement accéléré. En effet, le début des travaux, antérieurement prévu en 1999, devrait se situer au plus tard en octobre 1997, sauf opposition ou décision négative du peuple.

Tout le monde devra se hâter, à commencer par les mandataires chargés des avant-projets définitifs, puis ceux qui se verront confier l'étude des projets définitifs pour la traversée du Petit-Lac, celle de la rade et pour les liaisons avec le plateau de Frontenex. Le jury, ensuite, car dans cette première étape de la phase 1, il disposera de moins de 4 semaines pour faire ses recommandations sur les avant-projets déposés le 8 avril.

Son rapport intermédiaire, attendu le 3 mai 1994, indiquera aux groupements de mandataires quels avant-projets devront être menés à terme au cours de la deuxième étape de la phase 1.

Dès le 4 mai, début de la *deuxième étape de la phase 1*, chaque groupement n'étudiera plus qu'un seul avant-projet, définitif et chiffré, à rendre au plus tard le *1^{er} septembre 1994*.

Avant fin octobre, le jury devra rendre un nouveau rapport, avec recommandations en faveur de tel pont, tel tunnel et les liaisons avec le plateau de Frontenex associées à chacun des projets de franchissement du lac.

En décembre 1994, le Conseil d'Etat présentera un rapport au Grand Conseil, pour que ce dernier décide de la suite à donner aux avant-projets définitifs. Il est prévu de présenter les projets en exposition publique.

En janvier 1995, des crédits d'études complémentaires seront demandés au Grand Conseil. On espère qu'ils seront approuvés dès le mois suivant.

On votera au printemps 1995

Le peuple sera appelé à donner son avis, en principe au printemps 1995. Ce scrutin lui permettra de dire oui ou non au tunnel. Dans la première hypothèse, le projet de pont sera abandonné. Si c'est non au tunnel, on abandonnera ce projet pour terminer l'étude portant sur le pont.

Quoi qu'il en soit, il restera donc à étudier les projets définitifs de franchissement du lac ainsi que de la liaison souterraine de cet ouvrage avec le plateau de Frontenex, qui pourra être exécutée soit en même temps, soit dans une étape ultérieure.

Ce sera alors la *phase 2*, qui débutera en juin 1995.

Impact sur l'environnement: 9 mois d'études

Durant les six mois qui suivront, des études géotechniques complémentaires devront être effectuées mais le gros morceau sera l'*étude d'impact*, dont le rapport devra être remis en décembre 1995 à l'autorité compétente. Celle-ci le soumettra pour évaluation aux services spécialisés, lesquels devront rendre leur verdict en mars 1996. Au total, on consacrera donc 9 mois à cet aspect délicat du dossier.

Les projets définitifs et devis estimatifs sont attendus en avril 1996, afin que les procédures légales

puissent commencer en mai avec la mise à l'enquête publique.

Par ailleurs, si les autorisations de construire ne font l'objet d'aucun recours, celles-ci pourraient entrer en force en automne 1996.

Les crédits de construction pourraient alors être demandés dans les semaines qui suivent et octroyés en janvier 1997, si le Grand Conseil y consent.

Sauf référendum, les *appels d'offres* seraient alors lancés en avril 1997, avec délai au mois de juillet, pour que les adjudications puissent intervenir en septembre, permettant de *commencer les travaux en octobre 1997*.

Dans ce cas, 5 ans et 5 mois se seraient écoulés depuis l'approbation du premier crédit d'étude, le 15 mai 1992.

Financement privé?

Compte tenu de l'état des finances publiques, le Conseil d'Etat a voulu laisser la porte ouverte à la possibilité de faire intervenir le privé dans le financement de l'ouvrage.

La législation actuelle exclut le péage, qui serait le moyen le plus simple d'intéresser le secteur privé à la réalisation de la traversée lacustre. Mais rien n'interdit d'imaginer une évolution qui tienne compte de l'amoindrissement des ressources publiques. Aussi les mandataires ont-ils trouvé, dans le règlement des études, l'obligation de produire, à titre de variante, une esquisse d'aménagement sommaire et d'exploitation d'une éventuelle installation de péage.

Le jury ne prendra pas en considération cet aspect des avant-projets mais le maître de l'ouvrage aura-t-il au moins ainsi en main des éléments de choix complets.

Composition du jury

Les personnalités suivantes composent le jury qui examinera les propositions des groupes de mandataires: MM. Philippe Joye, conseiller d'Etat chargé du département des travaux publics et de l'énergie, président; François Mentha, architecte, vice-président; Gaston Choffat, représentant du conseil administratif de la Ville de Genève; Michel Donzel, chef de la section des ponts, Office fédéral des routes; Philippe Bovy, professeur EPFL; François Descœudres, professeur EPFL; Renaud Favre, professeur EPFL; Robert Fechtig, professeur EPFZ; René Walther, professeur EPFL, coordinateur; Arthur Harmann, ingénieur cantonal; Jean-Claude Landry, écotoxicologue cantonal; Michel Virlogeux, directeur de la division des grands ouvrages, SETRA; Freddy Wittwer, directeur de l'Office des transports et de la circulation. Suppléants: MM. Gilbert Joos, directeur des ponts et chaussées, DTPE; Jean-Pierre Cottier, architecte, urbaniste.

Campagne de sondages: premières constatations

Le laps de temps écoulé depuis le début des études a permis de définir puis de réaliser les indispensables sondages géologiques sur les deux axes, rade et Petit-Lac. Ces sondages ont démontré que le franchissement du lac posera des problèmes géotechniques complexes et délicats, quel que soit le tracé choisi.

Sur celui du pont, par exemple, le terrain compact se situe à des profondeurs comprises entre 64 et 73 mètres sous le niveau du plan d'eau, sur plus de la moitié des 2750 mètres de traversée.

Sur le tracé du tunnel, qui sera vraisemblablement un ouvrage immergé reposant sur le fond du lac, les constructeurs trouveront un terrain vasard très déformable, fluent et de structure parfois instable.

Un expert chargé de la coordination

Le Conseil d'Etat, sur proposition du DTPE, a choisi le professeur René Walther, membre du jury, en qualité de coordinateur. Il devra veiller au bon déroulement des études et au respect du programme cadre. Nos lecteurs connaissent bien cet expert, puisque IAS le compte au nombre de ses auteurs.

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Département des travaux publics du canton de Bâle-Ville	N2 Bâle-Ville, tangente nord, pont sur le Rhin, concours soumission: appel de candidatures	Communautés d'entreprises, d'ingénieurs et d'architectes suisses, de Bade-Sud et d'Alsace, direction par une entreprise suisse	8 avril 94 (dès le 14 fév. 94)	
DuPont Worldwide, ACSA-DuPont Benedictus Award, 1735 New York Avenue, Washington DC 20006 (USA)	Prix Benedictus 1994	Prix international. Catégorie professionnels: ouvert aux architectes du monde entier; catégorie étudiants: ouvert aux étudiants en cycle de fin d'études ressortissants des Etats-Unis, du Canada ou d'Europe	22 avril 94	
Ville de Châtel-St. Denis/FR	Centre d'activités et de loisirs, Châtel-St. Denis, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au registre des personnes autorisées dans le canton où ils pratiquent	13 mai 94 (dès le 31 janv. 94)	4/94 p. 60
Solidere - Société pour la reconstruction du Centre-ville de Beyrouth (Liban)	Reconstruction des souks de Beyrouth (Liban), CI	Professionnels du monde entier (équipes représentées par un architecte habilité à exercer)	16 mai 94 (dès le 1 ^{er} déc. 93)	1-2/94 p. 25
Otto Stadler, Altdorf/UR	Centre d'achat «Türmli», Altdorf, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 dans les cantons d'Uri, Schwyz, Unterwald ou au nord du Tessin ainsi que les architectes originaires du canton d'Uri	16 mai 94 (dès le 17 févr. 94)	
Programme Solinfo de la Commission des Communautés européennes	Climatisation passive dans des bâtiments multifonctionnels	Architectes des pays de la CEE et des pays suivants: Autriche, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Suède. Une section est ouverte aux étudiants en architecture dans les pays de la CEE ou cités ci-dessus.	31 mai 94 (18 mars 94)	
Willisau/LU	Rénovation et extension de l'école municipale II, Willisau, CP	Bureaux d'architectes dont les propriétaires sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans les communes de Willisau-Ville et Willisau-Campagne ainsi que les architectes originaires de Willisau-Ville	10 juin 94 (dès le 2 févr. 94)	
Caisse nationale suisse d'assurance CNA	Clinique de réadaptation CNA, Sion, CP	Architectes REG A établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans les cantons romands (FR, GE, JU, NE, VD, VS) ou dans les districts bernois de Courtelary, Moutier et de la Neuveville	21 juin 94 (15 fév. 94)	3/94 p. 47
Ville de Zoug	Home pour personnes âgées Roost, Zoug, CP	Professionnels domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 ou originaires de ce canton	1 ^{er} juill. 94)	
Académie suisse des sciences techniques	Prix de l'énergie renouvelable	Personnes ou entreprises privées, institutions publiques	30 avril 95 (15 déc. 94)	21/92 p. 414

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.